



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24531
8 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Au paragraphe 37 de mon rapport, en date du 24 août 1992, sur la situation en Somalie (S/24480), j'indiquais qu'il faudrait que le Conseil de sécurité autorise le renforcement des effectifs de l'ONUSOM que j'avais recommandé dans le corps du rapport, pour permettre la mise en place de quatre quartiers généraux de zone et le déploiement de quatre unités de sécurité supplémentaires, chacune dotée d'un effectif allant jusqu'à 750 hommes, tous grades confondus. Le 28 août, j'ai fait distribuer un additif à mon rapport (S/24480/Add.1), dans lequel j'indiquais qu'"une opération de cette envergure et de cette complexité nécessitera un appui très solide sur les plans logistique et médical ainsi que sur celui des transmissions. Vu la précarité de la situation régnant en Somalie, cet appui serait assuré au mieux par trois unités spécialisées et comptant jusqu'à 119 hommes, tous rangs confondus, qui opéreraient dès le début du déploiement". Cet additif contenait également le coût estimatif de l'élargissement de l'ONUSOM, compte tenu notamment des éléments logistiques mentionnés ci-dessus.

Il semblerait que, dans sa résolution 775 (1992) du 28 août 1992, le Conseil de sécurité n'ait tenu compte que du paragraphe 37 de mon rapport du 24 août et non de l'additif. Les membres du Conseil comprendront que ces dispositions en matière d'appui logistique que j'ai mentionnées dans l'additif sont indispensables au bon fonctionnement de l'ONUSOM.

L'objet de la présente lettre est de porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité et de lui demander, par votre intermédiaire, d'étendre le champ d'application de l'autorisation figurant au paragraphe 3 de la résolution 775 (1992) à l'unité d'appui logistique.

En conséquence, l'effectif total de l'ONUSOM serait de 4 219 hommes, tous grades confondus (3 500 agents de sécurité, y compris l'unité de 500 hommes déjà autorisés pour Mogadishu, et 719 hommes, tous grades confondus, pour l'unité d'appui logistique).

Je serais obligé au Conseil de bien vouloir se prononcer d'urgence sur cette question à la lumière de ce qui précède.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI